



O B J E T : compte-rendu **mercredi 29 mai 2024 à 20 heures** à la mairie.

➤ **PROJET RESTAURATION MAIRIE**

En début de l'année 2024, le conseil avait sollicité l'A.D.A.C. (service d'appui départemental d'appui aux collectivités) pour étudier la faisabilité de la restructuration de la mairie sans construction de nouveaux bâtiments. Le conseil a pris connaissance du projet avec le transfert de l'agence postale communale dans les locaux rénovés. Le conseil demande le concours d'un architecte pour établir les plans et évaluer le montant des travaux.

➤ **VALIDATION DE DIFFERENTS DEVIS.**

Le marquage au sol dans le bourg est en partie effacé (lignes STOP ou passages protégés), des panneaux de signalisation sont en partie effacés. Pour effectuer ces travaux ou renouveler les panneaux de signalisation, des devis ont été demandés puis validés par le conseil

- Société B.S.M. pour les panneaux ; montant 3396,98 € HT
- Société M.B.S. pour le marquage : montant 2065,60 € HT

➤ **SUBVENTIONS**

Comme l'année dernière, le club des jeunes sollicite une subvention de 100 € pour l'inscription aux joutes nautiques de DINAN qui se dérouleront au cours de l'été 2024. L'équipe engagée représente la commune et donne une image positive de la collectivité.

➤ **REFECTION TERRAIN DE FOOTBALL**

Le terrain d'entraînement de football est très abîmé au stade de la Vigne. Cela fait de nombreuses années qu'il n'a pas été refait. En conséquence le conseil a validé le devis de l'entreprise ARVERT, prestataire habituel et qui connaît bien la structure des terrains, Le montant s'élève à 2069,60 € HT.

➤ **RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT COMMUNAL**

Le conseil valide le renouvellement d'un agent communal contractuel chargé de l'entretien des locaux communaux ainsi que du service à la cantine pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

➤ **RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'AGENTS**

Le conseil a validé le recrutement des agents suivants pour l'été :

- Surveillant de baignade de la fin juillet à la fin août en raison de sa disponibilité. Il en résulte que le temps d'ouverture de la piscine s'en trouve réduit
- Agent pour les services techniques (voirie, espaces verts) pour assurer le remplacement des agents le temps de leurs congés.